ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

camping-caravaning

Question écrite n° 89872

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la charte nationale pour la qualité paysagère des campings établie par la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air. En effet, dans cette charte les professionnels de l'hôtellerie de plein air s'engagent sur cinq objectifs environnementaux majeurs, comme intégrer l'établissement à son site naturel et culturel, minimiser l'impact des équipements durs, promouvoir un agencement raisonné des emplacements, garantir la légèreté et la souplesse des installations et des matériels, adopter une gestion écoresponsable. Il lui demande de bien vouloir lui donner son point de vue à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Claude Birraux
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89872
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3298